

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE Arrondissement de Muret Canton de Portet sur Garonne	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 Septembre 2015
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille quinze et le 17 Septembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASETTA, Maire.
<u>27</u>	27	<u>25</u>	
Date de la convocation			
2 Juillet 2015			

Etaient présents

Mesdames PRADERE, VIANO, CADAUX-MARTY, VIOLTON, SALES, JUCHAULT, SOUTEIRAT, BAZILLOU, CROUZET, TALAZAC, MARTIN-RECUR, TARDIEU.

Messieurs CASETTA, LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, STEFANI, BLOCH, SOUREN, ALBOUY, BOSCHATEL, BERTHOU, CASSOU-LENS, BORDIER.

Procurations

Mme DESPAUX avait donné procuration à M. François STEFANI.

M. BOST avait donné procuration à M. Pascal BERTHOU.

Madame Gisèle VIANO a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2015 ayant été lu et adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2015-06-01

PRET AMORTISSABLE CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES DE 220 000.EUROS

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer les opérations d'investissement 2015 de la Commune de Pins-Justaret contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de la somme de 220 000.euros à taux fixe de 2.15 %.

Le paiement des échéances s'effectuera trimestriellement. La durée est fixée à 20 ans.

Frais et commissions : 0.15 % (dossier)

Article 2 :

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 2015-06-02

PRET RELAIS CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES DE 258 000 EUROS

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer la TVA et les subventions à venir de La Commune de Pins-Justaret contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt à taux fixe de 1.5%, paiement des échéances annuelles, de la somme de 258 000 euros d'une durée 24 mois maximum.

Frais et commissions : 0.15 % (dossier)

Article 2 :

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 2015-06-03

SOUSCRIPTION D'UN PRET POUR LE PREFINANCEMENT DE LA TVA

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 66 582 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Le Conseil Municipal de Pins-Justaret,
Après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé,

DELIBERE

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, le maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 66 582 €
Durée d'amortissement du prêt : 15 mois
Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :
 - Ligne 1 du prêt : décembre 2016
 - Ligne 2 du prêt : avril 2017
Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
Amortissement : in fine
Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil autorise M. le Maire délégataire dûment habilité à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

DELIBERATION N° 2015-06-04

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRE EMIS DE 2000 à 2012

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la demande transmise par Monsieur Le Trésorier de Muret concernant une liste de titres émis sur les exercices 2000 à 2012 dont le recouvrement partiel ou total ne peut plus être effectué pour le motif suivant : Créance Minimale ou Surendettement / Décision d'effacement de la dette.

Il conviendrait donc que le Conseil Municipal décide l'admission de ces titres en non-valeur. La prise en charge sur le Budget 2015 serait de 800.46 € et se répartit de la sorte :

Exercice	Référence Pièce	Nom du Redevable	Libellé	Montant Restant
2000	Titre 913	PERROT GUILLO CLAUDINE	Loyer Octobre 2000	240.39 €
	Titre 920	PERROT GUILLO CLAUDINE	Compt.Loyer Novembre 2000	162.80 €
	Sous-total exercice 2000			403.19 €
2009	Titre 42	BELAVAL BRUNO	Etude Février 2009	20.00 €
	Sous-total exercice 2009			20.00 €
2010	Titre 111	ZWIERNIAK MURIEL	Etude surveillée Avril 2010	20.00 €
	Titre 160	RAJI YACIN	Fourrière Abandon véhicule 8081XQ31	290.27 €
	Sous-total exercice 2010			310.27 €
2011	Titre 199	AIDA NADIA	Etude surveillée de septembre à décembre 2011	27.00 €
	Sous-total exercice 2011			27.00 €
2012	Titre 141	AIGUILLON PIERRE	Etude surveillée Juin	20.00 €
	Titre 25	AIDA NADIA	Etude surveillée Janvier	20.00 €
	Sous-total exercice 2012			40.00 €
TOTAL NON VALEUR			800.46 €	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré à l'unanimité, de ces membres décide l'admission en non-valeur des titres susmentionnés pour un montant de 800.46 €.

Cette charge sera constatée à l'article 654-1 « Créances admises en non valeurs ». Les crédits nécessaires seront inscrits dans la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2015.

DELIBERATION N° 2015-06-05**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2015, M. le Maire fait part à l'assemblée communale de la nécessité d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 100.46 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 100.46 €	0.00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	800.46 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	300.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 100.46 €
Total FONCTIONNEMENT	1 100.46 €	1 100.46 €

Où l'exposé de son président après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord aux propositions de virements de crédits objet de la Décision Modificative n° 1.

DELIBERATION N° 2015-06-06**PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Inaugurée en 1996 la médiathèque municipale a connu depuis un succès constant caractérisé par la fréquentation régulière, de ses 1500 abonnées, des classes des écoles maternelles et primaires, des séances de sensibilisation aux livres pour les très jeunes enfants, des nombreuses expositions et spectacles qui animent tout au long de l'année la vie culturelle de notre ville.

Mais aujourd'hui la Médiathèque municipale ne satisfait plus aux besoins des administrés. Prévue initialement pour 3000 habitants, elle ne répond plus aux attentes et aux demandes des 4700 habitants actuels, 6000 à terme, auxquels viennent se rajouter de nombreux habitants des communes voisines.

Afin d'offrir pour l'avenir une médiathèque tournée vers le public et ses besoins, ateliers, accueil d'auteurs, conférences et débats, expositions, projection de films, spectacles de contes, la médiathèque, troisième lieu entre maison et travail, doit constituer un repère fort entre vies sociale, professionnelle et privée, être un lieu de vie et de plaisir.

L'agrandissement de ce bâtiment nécessaire à la commune est inéluctable. Compte tenu de la faible possibilité d'extension du bâtiment existant, il est envisagé de déplacer la médiathèque dans un nouvel espace, occupé actuellement par les services techniques municipaux, en attente de la mise à disposition de leurs nouveaux ateliers qui doivent être prochainement réalisés.

Situé place du château à proximité de la mairie, le futur bâtiment d'accueil comporte deux niveaux, permettant de répondre aux surfaces nécessaires de 0.07 m² par habitant, pour bénéficier des aides de l'Etat et du Conseil Départemental. Avec une population estimée dans les prochaines années à 5000 habitants, la médiathèque doit avoir un minimum de 350 m².

A cet effet, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet futur d'agrandissement de la médiathèque municipale élaboré à la demande de la mairie par la société de maîtrise d'œuvre AIRE+.

L'ensemble constructif à restructurer, est composé de trois entités de bâtiments mitoyens : les archives, la maison Vignolles et les ateliers municipaux.

Ce bâtiment sera utilisé toute l'année et sera fonction des horaires d'ouvertures et fermetures déterminés par la commune.

Le bâtiment est prévu sur deux niveaux est composé d'un ensemble :

Rez de chaussée

- Espace de consultation des collections et multimédia
- Banque d'accueil et de prêt
- Espaces sanitaires et local technique
- Salles divers
- Cours extérieures
- Accès à l'étage avec escalier et ascenseur pour accès PMR

Etage

- Plateau libre de consultation des collections et multimédia
- Magasin
- Salle de lecture
- Service de proximité
- Salle du personnel et sanitaires

Le document fait état des travaux à réaliser avec une estimation prévisionnelle réparti par lot ci-après :

- Lot n° 1 Espace extérieur
- Lot n° 2 Gros œuvre démolition
- Lot n° 3 Charpente couverture
- Lot n° 4 Traitement des façades
- Lot n° 5 Menuiseries extérieures
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures serrurerie
- Lot n° 7 Plâtrerie faux plafond
- Lot n° 8 Revêtement de sol
- Lot n° 9 Electricité courants forts et faibles
- Lot n° 10 Chauffage ventilation plomberie sanitaire
- Lot n° 11 Peinture
- Lot n° 12 Ascenseur

Les travaux rentrent dans le cadre d'une restructuration de bâtiment et comprennent :

- Démolition et déconstruction de l'existant non conservé.
- Dépose et réfection de la toiture, y compris isolation en laine soufflée en combles.
- Reprise périphérique en gros œuvre création d'ouverture superstructure et infrastructure du bâtiment.
- Remplacement des menuiseries extérieures doubles vitrages.
- Isolation et doublage intérieure de l'enveloppe périphérique.
- Pose des ouvrants et des menuiseries intérieures.
- Pose de cloisonnement intérieur y compris finition et rebouchage divers.
- Pose des revêtements muraux.
- Pose du faux plafond et peinture.
- Réfection du revêtement de sol.
- Pose de la lustrerie et mise aux normes électriques sur toute la surface.
- Fourniture et pose d'une pompe à chaleur suivant les besoins, distribution de chauffage et rafraîchissement, ventilation des espaces et grand volume, organes de régulation.
- Fourniture et pose d'un ascenseur pour l'accessibilité handicapé à l'étage.
- Fourniture et pose de l'appareillage dans les sanitaires.
- Mise en œuvre d'une extraction spécifique pour tous les locaux suivant réglementation.
- Mise en œuvre des accès extérieurs accessibles aux handicapés.
- Réfection des extérieurs reprise des enrobés, bordure et trottoir ainsi que les espaces verts.

Lot n° 1 - Espace extérieur

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Préparation chantier	ens	1.00	2 100.00	2 100.00
	Travaux de raccordement des EU/EV sur réseau public	ml	60.00	135.00	8 100.00
	Raccordement des EP	ml	110.00	140.00	15 400.00
	Mise en œuvre de fourreaux divers depuis chambre de tirage existantes	ml	80.00	65.00	5 200.00
	Travaux de décapage de l'existant et reprofilage des voiries et trottoir	m2	450.00	85.00	38 250.00
	Remise à niveau des tampons et regards extérieur	ens	1.00	3 600.00	3 600.00
	Mise en œuvre des trottoirs et potelet anti effraction	ens	1.00	12 000.00	12 000.00
	Reprise d'enrobé et signalétique au sol	m2	750.00	120.00	90 000.00
	TOTAL en € HT				174 650.00
			TVA	20.00%	34 930.00
	TOTAL en € TTC				209 580.00

Lot n° 2- Gros Œuvre Démolition

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Préparation chantier, traitement des déchets	ens	1.00	2 100.00	1 800.00
	Travaux de démolition de l'existant et de protection pendant travaux	m2	900.00	80.00	72 000.00
	Terrassement pour fondation, décapage, évacuation des terres suivant étude de sol	ens	1.00	45 000.00	45 000.00
	Fondations et infrastructures				
	Mise en œuvre de fondations y compris cuvelage ascenseur,	ens	1.00	52 000.00	52 000.00
	Raidisseurs verticaux, et blocs pour soubassement	ens	1.00	22 000.00	22 000.00
	Enduit bitumineux et protection anti-thermite	ens	1.00	1 850.00	1 850.00
	Mise en œuvre de dallage avec longrines	m2	410.00	125.00	51 250.00
	Mise en œuvre de plancher	m2	410.00	85.00	34 850.00
	Superstructure				
	Fourniture et pose de blocs creux pour l'ensemble du bâtiment	m2	792.00	65.00	51 480.00
	Chainages horizontaux et raidisseurs verticaux	ml	380.00	85.00	32 300.00
	Mise en œuvre de poteaux et poutre BA	ml	87.00	350.00	30 450.00
	Divers				
	Appuis de fenêtres et seuils de portes	ens	1.00	12 800.00	12 800.00
	Calfeutrement de charpente	ens	1.00	8 700.00	8 700.00
	Réalisation des réseaux sous dallage	ens	1.00	12 550.00	12 550.00
	Nettoyage de fin de chantier	ens	1.00	1 800.00	1 800.00
	TOTAL en € HT				430 830.00
	TVA	20.00%			86 166.00
	TOTAL en € TTC				516 996.00

Lot n° 3- Charpente Couverture

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Mise en place chantier et manutention	ens	1.00	2 000.00	2 000.00
	Charpente fermette ep 46 et planche de rive	m2	600.00	65.00	39 000.00
	Ecran sous toiture linteau de supportage couverture	ens	1.00	6 400.00	6 400.00
	Fourniture et pose d'OSB 12mm en plafond et platelage technique	m2	675.00	55.00	37 125.00
	Couverture tuile DCL 12, faitage et arretier	m2	600.00	45.00	27 000.00
	Sortie toiture pour ventilation tuiles et solin et contre solin de sortie de gaine	ens	1.00	8 600.00	8 600.00
	Mise en œuvre de coiffe d'acrotère	ml	60.00	45.00	2 700.00
	Finitions diverses extérieures, couvertine et habillages tableaux et appuis	ens	1.00	10 200.00	10 200.00
	Zinguerie, gouttières, naissance, coude et dilation.	ens	1.00	19 200.00	19 200.00
	TOTAL en € HT				152 225.00
	TVA	20.00%			30 445.00
	TOTAL en € TTC				182 670.00

Lot n° 4- Traitement des Façades

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Mise en place échafaudage et protection	ens	1.00	4 500.00	4 500.00
	Traitement et préparation des surfaces	ens	680.00	25.00	17 000.00
	Enduit extérieur de finition taloché y compris traitement des ouvertures	m2	680.00	53.00	36 040.00
	Habillage plaquette terre cuite	m2	160.00	120.00	19 200.00
	Reprise spécifique sur cour intérieure	ens	1.00	2 600.00	2 600.00
	Nettoyage chantier	ens	1.00	650.00	650.00
				TOTAL en € HT	79 990.00
				TVA 20.00%	15 998.00
				TOTAL en € TTC	95 988.00

Lot n° 5- Menuiseries extérieures

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Fourniture et pose de murs rideaux en façade.	ens	2.00	27 500.00	55 000.00
	Fourniture et pose de blocs-portes vitrés avec vitrage sécurité	u	2.00	5 870.00	11 740.00
	Fourniture et pose châssis vitrés avec volets roulants	ens	12.00	1 780.00	21 360.00
	Finition périphérique et couvre joint.	ens	1.00	12 750.00	12 750.00
	Serrurerie diverse, main courante et garde-corps escalier	ens	1.00	6 800.00	6 800.00
				TOTAL en € HT	107 650.00
				TVA 20.00%	21 530.00
				TOTAL en € TTC	129 180.00

Lot n° 6- Menuiseries intérieures

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
Reprise des espaces communs sanitaires					
	Fourniture et pose d'un escalier bois	ens	1.00	7 500.00	7 500.00
	Fourniture et pose de garde-corps et autres mobiliers	ens	1.00	7 800.00	7 800.00
	Fourniture et pose de blocs-portes 140.	u	3.00	1 850.00	5 550.00
	Fourniture et pose de blocs-portes 93.	u	14.00	1 350.00	18 900.00
	Fourniture et pose de blocs-portes 140 CF asservis .	u	2.00	2 100.00	4 200.00
	Fourniture et pose de meubles menuisés banque d'accueil etc..	u	3.00	3 750.00	11 250.00
	Finition périphérique des cadres menuisés et couvre joint.	ens	1.00	5 800.00	5 800.00
				TOTAL en € HT	61 000.00
				TVA 20.00%	12 200.00
				TOTAL en € TTC	73 200.00

Lot n° 7- Plâtrerie - Faux plafond

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Préparation chantier.	ens	1.00	1 200.00	1 200.00
	Fourniture et pose de doublage isolant intérieur 120+10	m2	640.00	95.00	60 800.00
	Pose de cloisons placo-plâtre 98/48 suivant nouveau cloisonnement. Y compris doublage de finition BA 13 et pose de huisseries	m2	300.00	45.00	13 500.00
	Fourniture et pose de cloison CF 1 Heure plafond et paroi. Y compris pose de huisseries	m2	50.00	55.00	2 750.00
	Finition joints et divers reprise au droit des menuiseries.	ens	15.00	120.00	1 800.00
	Soffite et caisson de finition avec encoffrement de gaines existantes.	m2	105.00	75.00	7 875.00
	Fourniture et pose de faux plafond Ecophon hygiène P AC1 pour les vestiaires et sanitaires	m2	120.00	35.00	4 200.00
	Fourniture et pose de faux plafond Déco et acoustique, couloir et hall.	m2	800.00	42.00	33 600.00
				TOTAL en € HT	125 725.00
				TVA 20.00%	25 145.00
				TOTAL en € TTC	150 870.00

Lot n° 8- Revêtement de sol

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Pose de faïence 10x10 dans les sanitaires	m2	120.00	45.00	5 400.00
	Ragréage des sols	m2	850.00	32.00	27 200.00
	Fourniture et pose de carrelage	m2	60.00	45.00	2 700.00
	Pose de revêtement sol souple collé	m2	850.00	65.00	55 250.00
	Fourniture et pose de tapis de sol accessible PMR	ens	2.00	850.00	1 700.00
	Finition avec l'existant barre de seuil et reprise ponctuelle	ens	1.00	2 400.00	2 400.00
				TOTAL en € HT	94 650.00
				TVA 20.00%	18 930.00
				TOTAL en € TTC	113 580.00

Lot n° 9- Electricité courants forts et faibles

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Plans et notes de calculs.	ens	1.00	550.00	550.00
	Travaux préparatoire liaisons équipotentielles et réseau de terre.	ens	1.00	1 000.00	1 000.00
	Origine de l'installation, liaison câblage et protection du TGBT .	u	1.00	8 900.00	8 900.00
	Alimentation électrique TGBT et AD.	ens	1.00	16 500.00	16 500.00
	Chemin de câble, appareillage et lustrerie	ens	1.00	41 000.00	41 000.00
	Fourniture et pose des blocs d'ambiance et de sécurité	ens	1.00	4 450.00	4 450.00
	Eclairage extérieur	ens	1.00	8 600.00	8 600.00
	Alimentation et câble en attente CTA, ascenseur, VMC, cumulus	u	8.00	850.00	6 800.00
	Câblage multimédia y compris baie de brassage, test et recettage info.	ens	1.00	9 600.00	9 600.00
	Installation téléphonique	ens	1.00	2 600.00	2 600.00
	Installation télévision.	ens	1.00	3 200.00	3 200.00
	Installation visiophonie accès au bâtiment	ens	1.00	4 500.00	4 500.00
	Détection et alarme incendie.	ens	1.00	5 500.00	5 500.00
	Installation alarme intrusion	ens	1.00	3 400.00	3 400.00
	Essais et mise en service	ens	1.00	1 800.00	1 800.00
				TOTAL en € HT	118 400.00
				TVA 20.00%	23 680.00
				TOTAL en € TTC	142 080.00

Lot n° 10- Plomberie Chauffage Ventilation

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Préparation chantier notes de calculs plans d'exécution	ens	1.00	3 000.00	3 000.00
	Percements et rebouchages	ens	1.00	1 200.00	1 200.00
	Fourniture et pose d'une pompe à chaleur pour le chauffage et rafraichissement	u	1.00	42 000.00	42 000.00
	Fourniture et pose d'unité intérieure par pièces y compris régulation	ens	1.00	35 000.00	35 000.00
	Raccordement frigorifique évacuations des condensats et électricité.	ens	1.00	18 500.00	18 500.00
	Fourniture et pose d'une centrale de traitement d'air double flux y compris gaines et bouches de soufflage et reprise	ens	1.00	28 500.00	28 500.00
	Module de GTC et paramétrage de l'installation	ens	1.00	12 000.00	12 000.00
	Asservissement électrique commande et arrêt ventilation.	ens	1.00	8 000.00	8 000.00
	Extraction de VMC y compris bouches et gaines.	ens	1.00	8 500.00	8 500.00
	Travaux divers d'habillage	ens	1.00	3 860.00	3 860.00
	Distribution ECS et EF avec robinetterie	ens	1.00	15 600.00	15 600.00
	Fourniture et pose de cumulus électriques	u	3.00	450.00	1 350.00
	Evacuations des eaux usées	ens	1.00	9 200.00	9 200.00
	Appareillages sanitaires y compris robinetteries	ens	11.00	650.00	7 150.00
	Accessoires PMR, miroir, distributeur à papier, etc...	ens	1.00	2 850.00	2 850.00
	Protection incendie avec plans d'évacuation et extincteurs	ens	1.00	2 100.00	2 100.00
	Essais, formation et nettoyage	ens	1.00	1 430.00	1 430.00
				TOTAL en € HT	160 560.00
				TVA 20.00%	32 112.00
				TOTAL en € TTC	192 672.00

Lot n° 11- Peinture

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Préparation de support pour mise en peinture	ens	1.00	3 000.00	3 000.00
	Peinture de murs et plafonds neuf	m2	1800.00	25.00	45 000.00
	Mise en peinture sur divers parties métalliques,	m2	600.00	28.00	16 800.00
	Peinture des portes des boiseries et encadrements.	ens	15.00	350.00	5 250.00
	Nettoyage général retouche finale	ens	1.00	2 650.00	2 650.00
				TOTAL en € HT	72 700.00
				TVA 20.00%	14 540.00
				TOTAL en € TTC	87 240.00

Lot n° 12- Ascenseur

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU € HT	TOTAL € HT
	Fourniture et pose d'une ascenseur élévateur PMR 250/340kg	ens	1.00	25 500.00	25 500.00
	Raccordement et asservissement électrique	ens	1.00	1 200.00	1 200.00
	Mise en route et essais	ens	1.00	850.00	850.00
TOTAL en € HT					27 550.00
TVA 20.00%					5 510.00
TOTAL en € TTC					33 060.00

RECAPITULATIF

N°	DESIGNATION	Total HT
	Lot n° 1 - ESPACES EXTERIEURS	174 650.00
	Lot n° 2- GROS ŒUVRE - DEMOLITION	430 830.00
	Lot n° 3 - CHARPENTE COUVERTURE	152 225.00
	Lot n° 4 - TRAITEMENT DE FACADES	79 990.00
	Lot n° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	107 650.00
	Lot n° 6 - MENUISERIES INTERIEURES	61 000.00
	Lot n° 7 - PLATRERIE / FAUX PLAFOND	125 725.00
	Lot n° 8 - REVETEMENT DE SOL	94 650.00
	Lot n° 9 - ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	118 400.00
	Lot n° 10 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	160 560.00
	Lot n° 11 - PEINTURE	72 700.00
	Lot n° 12 - ASCENSEUR	27 550.00
TOTAL TRAVAUX en € HT		1 605 930.00
TVA 20.00%		321 186.00
TOTAL TRAVAUX en € TTC		1 927 116.00

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, ouï l'exposé de son président, après avoir pris connaissance du dossier techniques, ainsi que du descriptif et de l'estimatif des travaux, donne son accord au projet d'agrandissement de la médiathèque municipale et sollicite de l'assemblée départementale une subvention au taux maximum pour la construction de cet équipement indispensable au bon fonctionnement de la vie sociale et culturelle de notre commune

Au terme de la présentation Mr le Maire confirme à Mr Bordier l'aspect prévisionnel du dossier, car bien que déposé fin 2015, cet important projet ne sera certainement examiné par les services du Conseil Départemental, au mieux en 2016, mais plus certainement en 2017. Précisant par ailleurs que le niveau des aides obtenues, et la situation financière de la commune à ce moment-là, seront des éléments décisifs de la réalisation ou non du projet, tout comme le terme du mandat municipal, Mr le maire n'envisageant pas d'engager un projet aussi important lors de la dernière année du mandat.

A la question de Mr Bordier sur l'existence d'un éventuel plan B pour l'utilisation des bâtiments, Mr le maire indique qu'il n'existe pas actuellement de plan B, rappelant que la commune s'est portée acquéreur de la maison Vignolle qui prolonge le bâtiment appartenant à la mairie, afin d'éviter que cet immeuble ne soit transformé en logements du type de ceux qu'il y actuellement autour.

DELIBERATION N° 2015-06-07**REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Dans le cadre d'une politique de régulation des collections n'ayant plus leur place au sein de la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire propose d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents :

Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Oui l'exposé de son président après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres charge Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

DELIBERATION N° 2015-06-08**DEMANDE D'UNE AIDE AU CONSEIL REGIONAL
POUR LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE VIVANT**

M. le Maire fait part à l'assemblée communale de la mise en place par le Conseil Régional dans le cadre de sa politique culturelle de dispositifs financiers de soutien aux spectacles vivants, qui se déclinent dans les secteurs de la musique, de la danse et des arts de la rue et du cirque.

Un spectacle « l'île Turbin d'après l'album travailler moins pour lire plus » devant avoir lieu le samedi 7 novembre 2015 à la salle des fêtes de Pins-Justaret, le coût du spectacle s'élevant à 1 000 €, M. le maire proposé au Conseil Municipal de solliciter le concours de la Région en ce qui concerne le financement de cette manifestation culturelle, pour laquelle la commune a passé avec l'organisateur « Association comme une compagnie », un contrat de cession pour l'exploitation de spectacle.

Oui l'exposé de son président après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour l'organisation du spectacle et sollicite du Conseil Régional conformément à ses engagements de soutien aux structures culturelles une aide au taux maximum pour le financement du spectacle « l'île Turbin d'après l'album travailler moins pour lire plus ».

DELIBERATION N° 2015-06-09**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE PETANQUE**

Le maire informe le conseil municipal que suite à la demande la commune du 5 juillet 2012 concernant la rénovation de l'éclairage public du terrain de pétanque, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose de cinq candélabres et de onze appareils d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose de deux ensembles composés chacun d'un mât conique de six mètres de hauteur supportant deux projecteurs à LED 240W et un projecteur à LED 100W, (repère A et B sur le plan).
- Fourniture et pose sur deux mâts existants d'un projecteur à LED 240W, (repère C et D sur le plan).
- Fourniture et pose d'un ensemble composé d'un mât conique de six mètres de hauteur et supportant un projecteur à LED240W (repère E sur le plan).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 064 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	7 364 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	9 823 €
Total	20 251 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ Approuve le projet présenté.
- ♦ Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

DELIBERATION N° 2015-06-10**RENOVATION DU COFFRET DE COMMANDE DU BOULODROME**

M. le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27 mai 2015 concernant la rénovation du coffret de commande du boulo-drome, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose du coffret existant vétuste.
- Dépose du coffret S20 vétuste et pose d'un coffret S20 monophasé.
- Fourniture et pose d'un coffret de commande d'éclairage public équipé d'une horloge astronomique et d'un compteur horaire.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	749 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	3 600 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	601 €
Total	4 950 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ Approuve le projet présenté.
- ♦ S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Questions Diverses

1/ Projets d'urbanisation et de rénovation des routes et trottoirs dans différents secteurs de la ville (ex: Avenue de Pinsaguel, rue de la bourdasse, RD4, impasse Pédeneau, etc.)

- Concernant l'impasse Pédeneau, le dernier lot constructible étant vendu, les responsables du pool routier vont faire une esquisse sur cette portion de voirie.
- Pour la RD4 il faut attendre, car sur la partie restante nous sommes en litige avec la SNCF. Le busage du fossé sera prochainement étudié, une information des riverains sera faite lors d'une réunion de quartier.
- Concernant l'avenue de Pinsaguel, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 274 000 €. Les nouvelles règles d'aides aux communes pour les travaux routiers, arrêtées par le Conseil Départemental laissés à la charge des communes, la totalité de la dépense passé le seuil des 100 000 €. Concernant l'avenue de Pinsaguel, la part restante à la charge de la commune s'élève à 240 000 €.

2/ Accueil de réfugiés dans la commune : Précisions concernant les informations diffusées dernièrement et avancées concrètes quant à cette réflexion

La commune de Pins-Justaret n'a pas actuellement de logement disponible pour accueillir des réfugiés, mais il existe plusieurs manières d'aider à l'accueil de cette population. Une réunion doit se tenir prochainement pour traiter de ce sujet. Par ailleurs, la commune accueille déjà des réfugiés qui sont logés dans des logements pris sur le quota logements sociaux de la Préfecture.

3/ Précisions concernant les tensions entre la mairie et le comité des fêtes et les solutions envisagées ou à envisager. Impact budgétaire de la prise en charge intégrale du cassoulet lors de la fête locale.

Lorsque nous avons appris que le comité des fêtes n'assurait l'organisation du traditionnel cassoulet de la Fête Locale, la Mairie a pris la décision de l'organiser elle-même.

Des contacts ont été pris avec un traiteur à l'ordre duquel ont été établis les chèques des participants. Concernant les repas des musiciens, ils ont été pris en charge par le maire et les adjoints. L'impact financier pour la commune a donc été nul.

4/ Présence et discours de la mairie lors de la concertation publique du 18 septembre prochain à Portet/Garonne concernant le PDU 2025-2030.

Le Président du Conseil Départemental a accepté le rétablissement des lignes Arc en Ciel, sur le territoire de la CAM, mais les nouvelles lignes ne correspondent pas exactement aux besoins de nos administrés.

Mr STEFANI doit participer prochainement à la réunion publique qui doit avoir lieu à Portet sur Garonne, il y défendra le point de vue de la commune afin que les bus repassent dans le centre du village, un compte rendu sera effectué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Mr Souren signale que la porte du transformateur de Longuebrune étant ouverte, il faudrait demander à ERDF sa mise en sécurité. Mr Morandin indique qu'il faut contacter le SDEHG.

A vingt heures trente l'ordre du jour étant épuisé, Mr le maire lève la séance.

ARRONDISSEMENT DE MURET
Canton de Portet sur Garonne

Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET
SEANCE du 17 septembre 2015

Délibérations n° 2015-06-01 à 2015-06-10

ELUS	Signature	ELUS	Signature
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIANO Gisèle	
MORANDIN Robert		CADAUX MARTY Nicole	
DUPRAT Jean-Pierre		VIOLTON Michèle	
CHARRON Eyric		SALES Catherine	
STEFANI François		JUCHAULT Ghislaine	
BLOCH Jean-Pierre		SOUTEIRAT Nadège	
BOST Claude <u>Procuration à M. Berthou</u>		BAZILLOU Mariline	
SOUREN Paul		DESPAUX Dominique <u>Procuration à M. Stefani</u>	
ALBOUY Stéphane		CROUZET Marie-Angèle	
BOSCHATEL William		TALAZAC Monique	
BERTHOU Pascal		CASSOU-LENS Daniel	
MARTIN-RECUR Stéphanie		BORDIER Dominique	
TARDIEU Audrey			